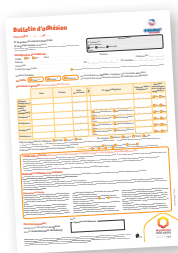




Vous souhaitez adhérer au contrat ANAMAAF ?

C'est simple et immédiat

- 01 Contactez votre correspondant dans l'association pour connaître le détail des garanties
- 02 Choisissez un niveau de garantie
- 03 Remplissez le bulletin d'adhésion
- 04 Sans attendre, vos soins peuvent déjà être remboursés !



Vos cotisations

Les cotisations sont déterminées pour l'année civile.

Cotisations Mensuelles TTC 2023

Ventilation	Panier +	Niveau 1	Niveau 2
Enfant (gratuité au 3 ^{ème})	31,18 €	35,85 €	41,25 €
Jusqu'à 34 ans	33,86 €	43,52 €	50,05 €
De 35 à 44 ans	42,32 €	58,00 €	69,63 €
De 45 à 49 ans	60,93 €	73,97 €	88,77 €
De 50 à 59 ans	75,68 €	87,03 €	104,43 €
60 et plus	91,59 €	105,33 €	131,69 €



Tarifs 2023



Votre Espace perso

Votre espace réservé est totalement sécurisé et disponible sur www.harmonie-mutuelle.fr



- Suivre mes remboursements en un clic
- Télécharger ma carte mutualiste
- Consulter mes garanties
- Modifier mes coordonnées
- Accéder à mes avantages
- Contacter facilement ma mutuelle

preview- 01/23 - © Gettyimages.



Harmonie&Moi

La nouvelle application mobile qui facilite vos échanges avec la mutuelle.

Téléchargez notre application Harmonie Mutuelle



En partenariat avec

LSN Assurances : Société de Courtage d'assurance, 1 rue des Italiens 75431 PARIS cedex 09
SAS au capital de 3 978 810,90 € - RCS Paris 388 123 069. N° TVA FR 37 388 123 069.
N° ORIAS : 07 000473. www.orias.fr

Kalixia, Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 626 552. Siège social : 122, rue Javel - 75015 Paris.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500|LU5ZH89G4TD57.
Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.



UNE PROTECTION
COMPLÉMENTAIRE
POUR VOTRE SANTÉ



ANAMAAF
/// Accueillons-ensemble

Votre couverture santé adaptée à vos besoins

Harmonie Mutuelle vous propose 3 niveaux de garanties au choix.



Soins courants et pharmacie

- » Des remboursements performants allant jusqu'à 210 % pour vos consultations chez votre médecin généraliste ou chez des spécialistes, pour vos examens de laboratoire, vos actes d'imagerie...



Hospitalisation et maternité

- » Des forfaits pour vous permettre d'effectuer un séjour à l'hôpital dans les meilleures conditions : chambre particulière, forfait accompagnement...
- » Une indemnité naissance jusqu'à 200 €/an.



Optique

Près de 6 600 centres d'optique partenaires

- » Montures : remboursement jusqu'à 120 € tous les 2 ans.
- » Verres : jusqu'à une prise en charge intégrale* par verre tous les 2 ans.
- » Lentilles : remboursement jusqu'à 200 € par an.



Audio

Plus de 3 500 centres d'audioprothèse partenaires

- » Prothèses auditives : remboursement jusqu'à 600 € par oreille.



Dentaire

Près de 4 000 chirurgiens-dentistes partenaires

Prise en charge de soins non remboursés par le régime obligatoire :

- » jusqu'à 300 € sur les bridges fixes définitifs,
- » jusqu'à 300 € par implant,
- » jusqu'à 200 € par an en parodontologie.



Médecines douces

Près de 500 ostéopathes

- » Un forfait médecines douces inclus dans votre garantie : Ostéopathie, Chiropractie et Microkinésithérapie.



Bien plus que des remboursements de soins !

Des services de prévention pour rester en bonne santé

- » Des programmes adaptés à chaque moment de vie : le programme « *La santé de votre enfant* » pour accompagner les parents et aider leurs jeunes enfants à bien grandir ; le programme « *Demain s'invente aujourd'hui* » destiné aux séniors.
- » Des bons plans dans les domaines du sport, du bien-être, des soins corporels ... grâce au Programme Avantages Harmonie.

Un accompagnement en toutes circonstances

- » Assistance à domicile en cas d'hospitalisation, d'immobilisation ou de maternité.
- » Soutien psychologique.
- » Aide aux aidants.
- » Protection juridique.

Des soins de qualité à un coût maîtrisé

- » Le réseau partenaire d'Harmonie mutuelle : Bénéficiez de réductions sur vos verres et vos montures dans notre réseau partenaires Kalixia pour l'optique, l'audio, le dentaire et l'ostéo : des prix négociés, et des remboursements majorés.
- » Le conventionnement hospitalier mutualiste : pas d'avance de frais, dépassements d'honoraires contenus.
- » Un dispositif de téléconsultation pour consulter un médecin en direct 24h/24 et 7j/7.
- » Le tiers payant : pas d'avance de frais auprès de nombreux professionnels de santé.

* La prise en charge intégrale s'entend dans la limite des maxima du contrat responsable